

MOBILITÉ INTERNATIONALE : ACCUEILLIR DES ARTISTES ÉTRANGERS

> Formation d'une journée

Horaires : de 10h à 13h et de 14h à 17h30

> Objectifs de la formation

À l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de comprendre les différentes situations et les modalités pratiques pour accueillir ou engager des artistes étrangers en France. Cette formation analysera les dispositifs législatifs les plus récents et les particularités des lois françaises et européennes.

Les stagiaires pourront ainsi appréhender le cadre juridique spécifique à leurs activités, estimer les contraintes selon les zones géographiques, faire preuve d'anticipation face aux délais qu'impliquent les formalités nécessaires et apprécier l'impact économique des échanges internationaux.

> Programme

MATINÉE :

- Autorisation de séjour

Visas court / long séjour : dispenses, procédure, points de vigilance, relations avec postes consulaires
Titres de séjour : dans quels cas ?, procédure. Titre de séjour « Passeport talent » : critères et spécificités.

- Réglementation du travail, contractualisation et obligations déclaratives

Autorisations de travail

Présomption de salariat et artistes indépendants

Détachement et déclarations à l'Inspection du travail

Licence d'entrepreneur du spectacle et déclarations à la DRAC

Artistes mineurs

APRÈS-MIDI :

- Cotisations - protection sociale

Pays de versement des cotisations sociales : principes, conventions bilatérales de sécurité sociale

Cotisations

Couverture sociale

- Fiscalité : retenue à la source et TVA

Pays d'imposition, retenue à la source : principes, conventions fiscales

Montant, calcul et modalités de versement de la retenue à la source

TVA

Ces thèmes seront abordés dans le cas d'embauche directe et de contractualisation avec des producteurs (par ex. contrat de cession) et seront illustrés de cas pratiques.

> **Par Anaïs Lukacs, responsable de MobiCulture**, experte sur les modalités de la circulation internationale depuis 2008.